

OPPOSITION AU SYSTÈME DE FACTURATION DES APPELS
LOCAUX SELON LA DURÉE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des centaines d'habitants de la circonscription de Burnaby qui constatent que le téléphone est un moyen de communication essentiel dont les frais de location doivent toujours être raisonnables. Ils constatent également que le système d'établissement du prix des communications téléphoniques, appelé le service local mesuré, qui consiste à taxer tous les appels locaux, va beaucoup augmenter les frais de téléphone pour la plupart des gens, et particulièrement ceux qui comptent sur leur téléphone, notamment les personnes âgées, les handicapés, les personnes qui ne peuvent sortir de chez eux et les organisations de bénévoles. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'ordonner au CRTC de ne pas accorder aux compagnies téléphoniques comme B.C. Tel le droit de faire payer tous les appels individuels et de leur faire conserver la location mensuelle des téléphones.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES
BREVETS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter à nouveau une pétition signée par un grand nombre de résidents de Burnaby, ainsi que de Vernon, de Kamloops, de Chetwynd et de diverses autres villes et municipalités de la province de la Colombie-Britannique, qui constatent que les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, vont faire augmenter le prix des médicaments et réduiront sensiblement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments indispensables qui leur sont prescrits. Ils font remarquer que ces propositions sont en fait une concession accordée aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange et ils demandent donc au Parlement de les rejeter car elles feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens de Prince George et de beaucoup d'autres régions.

L'INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES—LE
RÉTABLISSEMENT DES PRESTATIONS POUR ENFANTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Finalement, j'ai encore un grand nombre de pétitions signées par des habitants de Burnaby, en Colombie-Britannique, qui constatent que la désindexation des allocations familiales universelles et les réductions massives des fonds publics destinés aux prestations pour enfants portent atteinte injustement aux femmes et aux familles qui ont des enfants, particulièrement aux mères célibataires. Ils constatent que c'est particulièrement injuste si l'on considère les cadeaux contenus dans le Budget, comme les 500 000 \$ en franchise d'impôt sur les gains en capital, les déductions plus importantes au titre des REÉR pour les personnes à revenu élevé, le renflouement des banques et naturellement ils constatent que cela frappe plus particulièrement les agriculteurs qui sont déjà en difficulté.

Par conséquent, on demande à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et de supprimer les augmentations d'impôt injustes.

L'ARRÊT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES DE
L'ÎLE SOUTH MORESBY

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai une pétition dûment certifiée et signée par 35 personnes de

Motions

Niagara qui s'inquiètent beaucoup pour l'avenir de l'île South Moresby, de sa faune et de sa flore, même si elles habitent très loin de là. En outre, cette île est le foyer ancestral de la nation haïda. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de mettre fin à l'exploitation des ressources forestières de cette île.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES
BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai neuf pétitions à déposer auprès du greffier aujourd'hui. En bref, elles sont signées par des habitants de l'Ontario, surtout de Mississauga, et de la Nouvelle-Écosse, surtout de la circonscription de Cape Breton—The Sydneys. J'ai une autre pétition signée par des habitants de Lindsay, en Ontario.

J'en ai aussi une signée par des Néo-Écossais, surtout de la circonscription d'Annapolis, dans la région de Middleton et Kingston.

J'en ai une autre signée par des habitants de la circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, en Nouvelle-Écosse, surtout de la région de Saint-Pierre.

Attendu que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter le prix déjà élevé des médicaments pour les programmes de soins de santé provinciaux et attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques intégrées empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, fera augmenter le prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, et attendu que ces propositions illustrent encore une fois les concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen, les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de retirer les modifications apportées au projet de loi C-22.

Enfin, j'ai une pétition signée par des personnes de Brantford, en Ontario, d'autres de la grande province de l'Alberta, du Québec et enfin de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, y compris le député représentant cette ville à l'Assemblée législative provinciale, l'honorable Jim Smith. Elles prient le gouvernement du Canada de retirer les modifications au projet de loi C-22 qui, à leur avis, frapperont durement les personnes âgées, les pauvres et les malades du pays.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis, et vous pourrez constater que l'on s'entend pour mettre la motion suivante aux voix et l'adopter. Je propose donc:

Que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit autorisé à se rendre à Vancouver (C.-B.) afin de tenir des audiences publiques le 4 mai 1987 concernant le rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique.